

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI S'EST TENUE LE MARDI 10 JUIN 2025 A 14 H 30

Présents :

M. Yannick BOUBÉE	Président de l'OPH 65 - Conseiller Départemental – Conseiller Municipal d'Aureilhan
M. Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 - Ancien ministre
Mme Marie-Josée ASSIÉ	Directrice du CIDF
M. Sylver BOUDRIE	Représentant locataires CNL
Mme Marie-Henriette CABANNE	Adjointe au maire de Lourdes
Mme Anne COLAT-PARROS	Directrice de l'ADIL
M. Patrick DELAPORTE	Représentant la CFDT
M. Manuel ESPEJO	Représentant CAF
Mme Simone GASQUET	Représentante locataires INDECOSA-CGT
M. Laurent HECHES	Représentant locataires CLCV
M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental – Conseiller Municipal de Lannemezan
M. Raymond LATORRE	Représentant CGT
M. Didier PLANTÉ	Représentant PG Invest
M. Frédéric RÉ	Vice-Président du Conseil Départemental – Maire de Lahitte-Toupière
M. Louis SARRAMÉA	Représentant l'UDAF
Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale – Conseillère Municipale de Tarbes
Mme Myriam LAGARDE	Secrétaire du Comité Sociale et Economique



Représentées :

Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante locataires INDECOSA-CGT a donné pouvoir à M. LATORRE
Mme Isabelle RICARD	Représentante du groupe ACTION LOGEMENT a donné pouvoir à M. DELAPORTE
Mme Claudine RIVALETTO	2 ^{ème} Adjointe au maire de Barbazan-Débat a donné pouvoir à M. BOUBÉE

Excusés :

Mme Nicole DARRIEUTORT	Vice-Présidente du Conseil Départemental, Adjointe au maire de Bagnères
M. Vincent DEDIEU	Directeur du CAUE
M. David LARRAZABAL	Conseiller Départemental – Conseiller Municipal délégué de Tarbes
M. Bruno LARROUX	Adjoint au Maire de Tarbes chargé de l'urbanisme

Assistaient à cette réunion :

M. Robin HOUSSAYÉ	Adjoint au Chef du service Aménagement Construction Logement - DDT - représentant M. le Préfet
M. Philippe WEISS	Commissaire aux comptes Excofiduciaire du Sud Ouest
M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Mireille LAGOFUN	Directrice Administrative et Financière OPH 65
Mme Roselyne DESTARAC	Adjointe Directrice Administrative et Financière OPH 65
Mme Joëlle DENECHAUD	Assistante du directeur général, secrétaire de séance

DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUITE AU REMPLACEMENT DU REPRÉSENTANT DE L'UDAF

Lors de l'installation du Conseil d'administration en date du 10 septembre 2021, consécutive aux élections départementales, les administrateurs ont procédé à la désignation des membres siégeant dans les différentes commissions internes de l'Office.

À ce titre, M. Ange MUR, représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), avait été désigné pour siéger :

- en qualité de **titulaire** à la Commission Interne des Marchés, à la Commission d'Appels d'Offres, ainsi qu'à la Commission Plan Stratégique de Patrimoine,
- et en qualité de **suppléant** à la Commission de Concertation Locative.

Suite à la désignation par l'UDAF de son nouveau représentant en date du 14 mars 2025, il convient de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur pour pourvoir les sièges précédemment occupés par M. MUR au sein de ces commissions.

Le Président rappelle que le vote à bulletin secret peut être appliqué si un seul membre du conseil en fait la demande.

Les membres du conseil optent pour un vote à main levée.

Commission des marchés et d'appel d'offres

Le Conseil d'Administration, en séance du 27 juin 2019, a approuvé le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres modifié suite à la promulgation de la loi ELAN. Elle est composée de 3 titulaires et de 3 suppléants, membres du Conseil d'Administration.

Les membres de la Commission Interne des Marchés sont les mêmes que ceux de la CAO.

Le Président lance un appel à candidatures.

Aucun autre administrateur ne se portant candidat, il propose la candidature de Monsieur Louis SARRAMÉA.

Sa nomination est soumise à un vote à main levée.

M. Louis SARRAMÉA est élu membre titulaire à la Commission des marchés et d'appel d'offres à l'unanimité.

Comité de suivi du plan patrimoine

Comme disposé dans l'article R421-14 du Code de la Construction et de l'Habitation modifié par Décret n°2019-873 du 21 août 2014, le Conseil d'Administration peut former en son sein des commissions chargées d'étudier des questions qu'il détermine expressément.

Le Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement pour la création de ce comité le 19 septembre 2008 qui vient en complément du Conseil de Concertation Locative.

Le Président lance un appel à candidatures.

Aucun autre administrateur ne se portant candidat, il propose la candidature de Monsieur Louis SARRAMÉA.

Sa nomination est soumise à un vote à main levée.

M. Louis SARRAMÉA est élu membre titulaire au Comité de suivi du plan patrimoine à l'unanimité.

Conseil de Concertation Locative

Comme disposé dans le Plan de Concertation Locative approuvé en séance du Conseil d'Administration du 27 juin 2023, l'OPH 65 est représenté en Conseil de Concertation Locative par :

- Le Directeur Général
- 2 administrateurs titulaires et autant de suppléants (hors représentants des locataires qui y siègent déjà de fait).

Le Président lance un appel à candidatures.

Aucun autre administrateur ne se portant candidat, il propose la candidature de Monsieur Louis SARRAMÉA.

Sa nomination est soumise à un vote à main levée.



M. Louis SARRAMÉA est élu membre suppléant au Comité de suivi du plan patrimoine à l'unanimité.